

*L'an deux mil dix-neuf, le 29 mars à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de M. Yvon MELLET, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 20/03/2019.*

*Étaient présents : Y. MELLET, F. BAHU, F. DROUIN, A. LEBAIN, C. LEPAROUX, V. MUSSARD G. RENAUD, P. ROUSSEL.*

*Étaient absents excusés : R. DENIEL (pouvoir à Y. MELLET), H. RIALLAND (pouvoir à A. LEBAIN), J. HUBERT (pouvoir à F. DROUIN), A. CANAL (pouvoir à C. LEPAROUX), C. CORBIERE.*

*Mme DROUIN été élue secrétaire.*

**N° 2019-03-01**

## **BUDGET COMMUNAL - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT** **AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'ANNEE 2018**

Le Conseil Municipal,

Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018, par le Conseil Municipal,

- Vu le résultat de fonctionnement (commune) s'élevant à : + 167 155.94 €,
- Vu le résultat d'investissement (commune) s'élevant à : + 194 170.32 € (C/001 – Recettes),
- Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un solde de : - 44 745 €,

Après délibération :

- décide, à l'unanimité, l'affectation du résultat excédentaire 2018 de la section de fonctionnement aux comptes suivants :

. **C/1068 (recettes) : 167 155.94 €** afin de couvrir un besoin de financement dégagé par la section d'investissement,

----- **MEME SÉANCE** -----

**N° 2019-03-02**

## **ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2018**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier du Centre des Finances Publiques de Bain de Bretagne pour l'année 2018,

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Bain de Bretagne avec les comptes administratifs de la Commune, retraçant la comptabilité administrative tenue par le Maire, il est proposé au Conseil municipal d'adopter les comptes de gestion pour l'année 2018, de la Communes, tenus par le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Bain de Bretagne, et dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs de la commune de TEILLAY pour l'année 2018.

.../...

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :  
- d'adopter les comptes de gestion pour l'année 2018, de la Commune de TEILLAY (budget communal, budget assainissement et budget lotissement de Bonair tenus par le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Bain de Bretagne, et dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs de la Commune pour l'année 2018.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2019-03-03

## **ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

Il est présenté au conseil municipal, après que le Maire ait quitté la salle, les comptes administratifs 2018 des 3 budgets de la commune de TEILLAY, dont les résultats et les restes à réaliser se présentent ainsi :

### **BUDGET COMMUNAL**

#### Section de fonctionnement

-	Dépenses :	667 030,48 €
-	Recettes :	<u>834 186,42 €</u>
	Résultat excédentaire de l'exercice :	167 155,94 €
-	Report excédent 2017 :	<u>0,00 €</u>
	Résultat de clôture de la section de fonctionnement :	167 155,94 €

#### Section d'investissement

-	Dépenses :	516 048,97 €
-	Recettes :	<u>364 023,01 €</u>
	Résultat déficitaire de l'exercice :	- 152 025,96 €
-	Report excédent 2017 :	<u>346 196,28 €</u>
	Résultat de clôture de la section d'investissement :	194 170,32 €
	Restes à réaliser - Dépenses :	180 486,00 €
	- Recettes :	135 741,00 €
	- Solde des restes à réaliser :	<u>- 44 745,00 €</u>
	Résultat de la section d'investissement :	149 425,32 €

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

#### Section de fonctionnement

-	Dépenses :	97 995,22 €
-	Recettes :	<u>131 431,46 €</u>
	Résultat excédentaire de l'exercice :	33 436,24 €
-	Report excédent 2017 :	<u>20 288,06 €</u>
	Résultat de clôture de la section de fonctionnement :	53 724,30 €

#### Section d'investissement

-	Dépenses :	47 390,80 €
-	Recettes :	<u>43 466,49 €</u>
	Résultat déficitaire de l'exercice :	- 3 924,31 €
-	Report excédent 2017 :	<u>177 951,81 €</u>
	Résultat de clôture de la section d'investissement :	174 027,50 €

.../...

.../...

## **BUDGET LOTISSEMENT DE BONAIR**

### Section de fonctionnement

- Dépenses :	137 108,80 €
- Recettes :	<u>137 108,80 €</u>
Résultat excédentaire de l'exercice :	0,00 €
- Report excédent 2017 :	<u>102 550,92 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement :	102 550,92 €

### Section d'investissement

- Dépenses :	137 108,80 €
- Recettes :	<u>137 108,80 €</u>
Résultat déficitaire de l'exercice :	0,00 €
- Report déficitaire 2017 :	- <u>137 108,80 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement :	- 137 108,80 €

Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs 2018 de la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2018, concernant les 3 budgets de la Commune (budget communal, budget assainissement et budget lotissement de Bonair).

## ----- MEME SÉANCE -----

N° 2019-03-04

### **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019**

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2019 de la commune de TEILLAY.

Ces budgets s'équilibrent de la façon suivante (présentation générale des montants totaux correspondant à la somme des propositions nouvelles + reports) :

### **BUDGET COMMUNAL**

. SECTION DE FONCTIONNEMENT :	833 345,00 €
. SECTION D'INVESTISSEMENT :	1 109 861,00 €.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

. SECTION DE FONCTIONNEMENT :	150 612,00 €
. SECTION D'INVESTISSEMENT :	550 744,00 €

### **BUDGET LOTISSEMENT DE BONAIR**

. SECTION DE FONCTIONNEMENT :	274 218,00 €
. SECTION D'INVESTISSEMENT :	274 218,00 €

Suite à la présentation de ces budgets, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs 2019 de la commune de TEILLAY ((budget communal, budget assainissement et budget lotissement de Bonair).